

INFORMATIONS PRATIQUES :



DEPOTS DE CURAGE : Les dépôts de curage peuvent constituer une gêne temporaire pour les riverains et nous en sommes conscients. Nous vous rappelons cependant que l'ASCO est propriétaire des berges sur une largeur de 4 m et que les berges ont vocation à servir à l'entretien. Le canal dispose également de servitudes pour les dépôts de curage sur les filiales syndicales.

N'oubliez pas que l'entretien du canal est indispensable pour son bon fonctionnement pendant la saison d'arrosage

MUTATIONS DE PROPRIETES : Les mutations ne sont effectuées qu'après fourniture d'un acte notarié ou de propriété.

REDEVANCES SYNDICALES : Les redevances sont émises à terme échu ; l'arrosage concernant l'année 2011 se paie en 2012. Elles sont établies annuellement et dues par les propriétaires au 1er janvier de l'année de leur liquidation.



POLICE DES ARROSAGES : Les propriétaires doivent maintenir accessibles les appareillages (bornes d'arrosage, regard de visite...) au personnel du Canal.

LE CANAL DE L'ISLE AVANCE :

Assermentation des gardes canaux :

L'association a décidé de faire assermenter ses gardes. Le fait d'être garde assermenté permet de constater les délits ou contraventions qui portent atteinte aux parcelles du périmètre.

- Pourquoi ? pour assurer le bon fonctionnement des arrosages.
- La conséquence ? en cas d'infractions constatées par les gardes, des sanctions au titre du règlement du canal, voire plus rarement, des poursuites au titre du code pénal ou du code de l'environnement.



Modernisation Velorques tranche 9 :



L'entreprise SNPR avec BRIES TP a réalisé début 2011 la modernisation du réseau, pour la tranche 9 du secteur Velorques. Ces travaux, d'un montant de 510 000 € ont été financés à 10% par l'Etat, 25% par l'Agence de l'Eau, 25% par le Conseil Régional et 20% par le Conseil Général. Ils permettent aujourd'hui la desserte pression de 60 ha et permettent de poursuivre la modernisation de ce secteur entamée en 2006.

Modernisation Arrousaire 3ème tranche



Le Conseil Syndical a retenu l'entreprise SOGEA pour la modernisation de la troisième tranche de l'Arrousaire, pour un montant de 550 000 €, financé à 40% par l'Agence de l'Eau, 20% par le Conseil Général, et 20% par la Région. Ces travaux consistent à remplacer une partie du réseau gravitaire existant par un réseau de canalisation sous pression sur la commune de l'Isle sur Sorgue, Rte des Courses, quartier Tour du Camp. Environ 3 km de réseau permettront d'équiper une quarantaine de bornes d'irrigation desservant 50 ha.



Le Contrat de Canal est une démarche novatrice qui a pour but d'intégrer dans une réflexion globale tous les enjeux propres au canal (économiques, environnementaux, de sécurité des biens et des personnes...). L'objectif : un projet de territoire partagé et en lien avec tous les acteurs locaux...

Consultation du Comité de pilotage sur les documents définitifs :

Les documents définitifs du Contrat de Canal ont été le fruit de longues négociations, durant le premier semestre 2011 avec les collectivités territoriales partenaires de la démarche. C'est donc pendant l'été puis au début de l'automne 2011, que le Comité de pilotage du canal de l'Isle a été consulté.

Cette consultation portait sur les 4 documents du Contrat de Canal :

- 1) **Le mémoire**, qui rappelle les enjeux et objectifs de la démarche
- 2) **Le document contractuel**, qui présente le fonctionnement du Contrat et les engagements des partenaires
- 3) **Le programme des opérations** prévues sur la durée du Contrat
- 4) **Le Protocole de gestion de la ressource**, qui traite de la restitution d'une part des eaux économisées par le canal, aux milieux naturels

L'ensemble des remarques qui ont été recueillies, jusqu'à fin novembre, ont permis, par leur pertinence de compléter, d'enrichir et d'élaborer les documents sur lequel les membres du Comité de pilotage devront délibérer pour signature courant 2012. Ces documents seront mis en ligne sur le futur site internet du Contrat de Canal et peuvent être consultés sur place en vous rendant au siège.

A LA DECOUVERTE DU CANAL



Des groupes de randonneurs ont pu cette année visiter le périmètre et les ouvrages du canal à Lagnes, que ce soit lors de la fête du Parc Naturel Régional du Luberon, comme de façon plus spécifique, en suivant les présentations des spécialistes de l'environnement et de la biodiversité du CME.

2011 a été aussi l'occasion de poursuivre le partenariat avec le CME/CPIE pays de Vaucluse pour ce qui est de la visite des scolaires sur le canal. Ce sont donc plusieurs classes de primaire qui ont pu venir visiter le canal et ses ouvrages et être sensibilisés à l'utilité du canal sur le territoire.



Le guide pratique de l'arrosant est paru : Ce petit guide co-rédigé par les canaux engagés dans la démarche Contrat de Canal et le CME/CPIE pays de Vaucluse vous aidera à mieux comprendre et connaître les canaux d'irrigation, dont vous faites partie. Il vous éclairera sur le fonctionnement de l'Association Syndicale et vous donnera aussi des gestes pratiques ainsi que des conseils de jardinage économe en eau. Passez au siège du canal pour vous le procurer.

TRAVAUX ET ETUDES PREVUS POUR 2012

Vers une meilleure régulation des eaux dans le canal maître :



C'est la Société du Canal de Provence qui a été retenue pour réaliser l'étude de modernisation de la régulation du canal. Financée par l'Agence de l'eau, le Conseil Général et le Conseil Régional, cette étude qui se déroulera durant le premier semestre 2012 permettra de mieux connaître le comportement hydraulique du canal et ainsi optimiser son fonctionnement.

L'ASCO du canal de l'Isle sur la toile

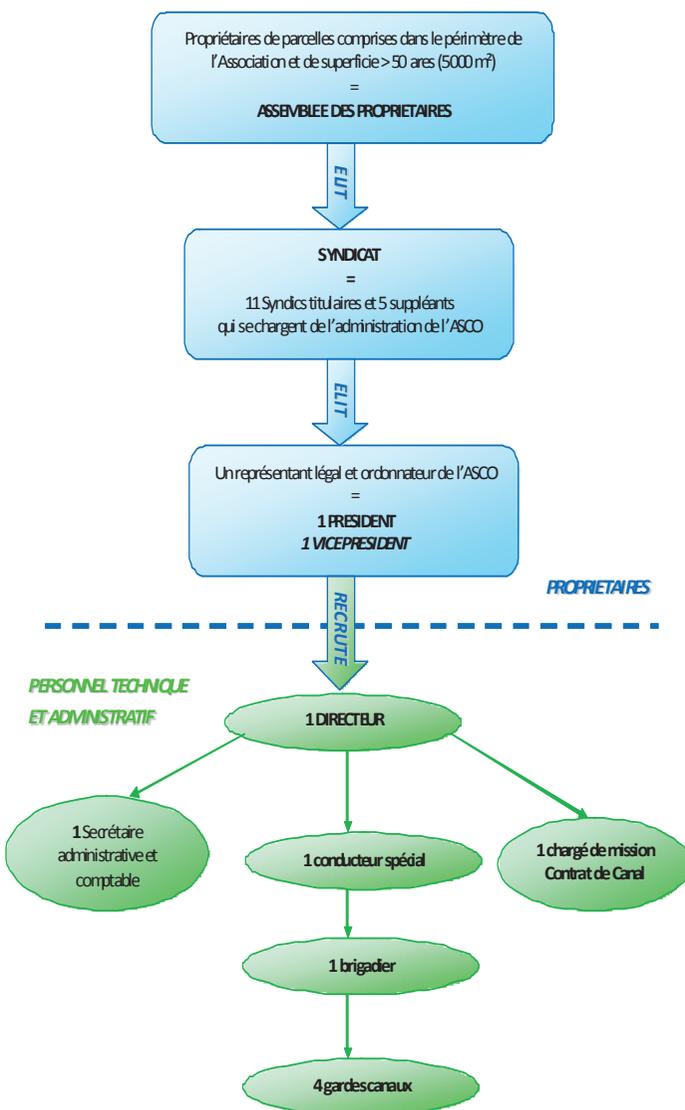
Après consultation en automne 2011, le Syndicat a décidé de retenir l'Agence BANKAI pour assurer la réalisation d'un site internet sur le canal. La réalisation de ce site, financée par l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional dans le cadre du contrat de Canal permettra de disposer, en ligne, d'une source d'informations régulièrement actualisée sur le canal, ses ouvrages, sa mission et les événements auxquels il est associé. Nous vous invitons à nous y retrouver très bientôt.

Etude sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

Conjointement avec le canal de Carpentras et le canal Mixte, le canal de l'Isle se lance dans une étude visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires sur son périmètre et ses ouvrages. Cette étude, cofinancée par l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional s'inscrit dans un contexte national de réduction de l'utilisation de ces produits. Elle devra faire ressortir les possibilités d'entretien alternatives qui existent, avec l'objectif de réduire fortement, voire d'arrêter complètement l'utilisation de ces produits.



COMMENT FONCTIONNE L'ASCO DU CANAL DE L'ISLE ?



Des renseignements ? Des informations ?
N'hésitez pas à nous contacter :

ASCO du canal de l'Isle
ZA Les Ferrailles n°30
84 800 L'Isle sur Sorgue
Tel : 04 90 38 00 69
Fax : 04 90 38 66 08
canal-isle@wanadoo.fr

Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de
8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Pour le **Contrat de Canal** :
Pascal AUZIER : pascal.auzier.ccanal@orange.fr



PARTENAIRES FINANCIERS :



LE MOT DE PIERRE BARBANSON, PRESIDENT DU CANAL :

Comme il est de coutume depuis voilà 3 ans, je vous fais part en début d'année de l'actualité du canal de l'Isle.

Outre les travaux purement techniques de modernisation permettant la mise sous pression des réseaux gravitaires, le Canal va se doter d'un site internet qui servira de vitrine et de source d'information sur la structure. Le public visé est en premier lieu les membres du Canal de l'Isle, mais aussi les personnes avides de savoir sur ce qui est une richesse de notre région « l'irrigation ».

D'autre part, nous avons lancé une étude de modernisation de la régulation du « canal maître », Celle-ci consiste dans un premier temps d'effectuer un diagnostic du fonctionnement actuel de l'ouvrage et dans un second temps de proposer des solutions pour optimiser les prélèvements d'eau nécessaires au fonctionnement de ce canal. Ceci dans un but bien précis ; « faire fonctionner notre bel ouvrage dans les meilleures conditions en cas de pénurie ».

Enfin cette année 2012 verra la signature des documents définitifs du contrat de canal engagé voilà près de 7 ans. Cette signature est pour nous l'assurance que les projets d'avenir du canal soient bien partagés par tous.

Je suis conscient que les difficultés que connaît actuellement l'agriculture impriment un certain pessimisme, mais je sais que l'agriculteur vauclusien dispose de ressources morales qui lui permettront, je n'en doute pas, de surpasser cette crise qui n'a que trop duré.